



## ECOLE PRIVEE MIXTE NOTRE DAME

5 rue du Calvaire – 44130 SAINT EMILIEN

***A lire avec votre enfant et à conserver.***

# ORGANISATION TEMPS DE COUR DES ELEVES DE PRIMAIRE

### Aux heures de récréation

- Les élèves sortent des classes avec ce qui leur est nécessaire (manteaux, billes,...) et ne sont pas autorisés à remonter dans les classes durant ce temps.
- La partie couverte près de la salle des enseignants et des sanitaires n'est autorisée qu'en cas de pluie
- Les élèves souhaitant jouer aux billes, le feront dans la zone entre le portillon et le bac à sable.
- Le mur d'enceinte n'est pas un banc. Il est interdit d'y grimper et de s'y asseoir.
- Les bancs sont à la disposition des élèves qui veulent s'asseoir.
- La table en bois est utilisée pour des activités calmes : dessiner, jouer aux cartes, .....
- Les élèves ne peuvent se rendre aux toilettes qu'après avoir obtenu l'autorisation des enseignants sur la cour.
- Le terrain de foot, de basket et l'utilisation de la table de tennis de table sont soumis à planning, affiché sur la vitre de la salle de motricité. Un seul ballon est autorisé par terrain. Raquettes et balles de tennis de table sont fournies par l'école. Les élèves veillent à jouer dans le terrain délimité par les tracés au sol.
- Les ballons de basket ne sont pas des ballons de foot !!! Ils sont utilisés avec les mains seulement et aux alentours du panneau de basket.
- Les ballons dégonflés sont mis de côté.
- Le matériel mis à disposition n'est pas détourné de sa fonction première : les ballons ne sont pas utilisés pour frapper les autres, les cordes pour fouetter ou attacher, le sable pour être projeté,...)
- Les tricycles et échasses plastiques sont exclusivement utilisés par les élèves de maternelle.
- Les jeux de catch ("bagarre déguisée") ne sont pas admis. (Informer les enfants sur la dangerosité de ce jeu, qui semble inoffensif à la télé)
- Les activités gymniques (roues, équilibres,...) sont réservées aux temps d'éducation physique.
- Lorsque le matériel mis à disposition (ballon de basket, cordes, seaux,...) ne vous intéresse plus ou que la cloche de fin de récréation vient de sonner, il doit être rangé dans les bacs prévus et non laissé à traîner dans la cour ou emporté dans les classes.
- Lorsque la cloche sonne la fin de récréation, les élèves se mettent en rang aux emplacements prévus et attendent dans le calme pour rentrer en classe.

Pendant les temps d'échange de service.

- Les déplacements d'une classe à l'autre se font dans le calme (en marchant et sans crier)

A l'heure de la pause déjeuner

- Pour éviter tout accident de personnes venant chercher leurs enfants, les jeux de ballons seront autorisés que lorsque les adultes en surveillance les auront autorisés.

A l'heure de la sortie

- Aucun jeu ( ballon, ...) n'est autorisé. Les élèves attendent leurs parents dans la cour en veillant à ne pas gêner l'accès.
- Les élèves autorisés à sortir seuls, possèdent une carte. Cette carte est annuelle et ne devrait pas être remplacée. Les enfants doivent donc en prendre soin.  
Celle-ci doit être présentée obligatoirement à l'enseignant, au portail. Si elle a été oubliée ou perdue, l'enfant attendra et ne sera autorisé à sortir qu'après tous les élèves, c'est-à-dire à 16h30.

Le tableau ci-dessous vous précise les points qui seront sanctionnés

<b>Motifs</b>	<b>Sanctions</b>
Insultes, agressions verbales, violences physiques	L'élève concerné devra écrire un mot d'excuse circonstancié ; celui-ci sera présenté à l'enseignant qui l'a sanctionné pour signature. Ce mot sera fait immédiatement ou durant la récréation suivante. Il sera remis à l'autre enfant qui le lira et le rendra à l'enseignant. Il sera écrit une deuxième fois pour information aux parents par le biais du Petit Facteur.
Manque de respect vis-à-vis des adultes	L'élève concerné devra écrire un mot d'excuse à destination de l'adulte qui l'a sanctionné. Il sera écrit une deuxième fois pour information aux parents par le biais du Petit Facteur.
Non-respect des lieux et du matériel	Réparation (nettoyage, balayage, remplacement matériel par la famille...)

En cas d'énervement excessif risquant de dégénérer, l'élève en cause pourra être mis à l'écart, durant le temps de récréation.